

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 15 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 6 mai 2024
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 21 mai 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Damien RIBOUCHON et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Aurélie BAUR ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Secrétaire de séance : Damien RIBOUCHON

..*.*.*.*.*.*.*.*

7) AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION – TELECOM – CONVENTION FT – MODELE 2013/PROPRIETE FT – LA METAIRIE

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention de financement et de réalisation Télécom – Convention FT – Modèle 2013/Propriété FT, dans le cadre de l'opération réalisée à la Métairie :

Opération n° 56114T2021011
Nature de l'opération : Convention FT – Modèle 2013 / Propriété FT des réseaux Télécom
Commune de Locmaria
Désignation de l'opération : La Métairie

L'estimation prévisionnelle s'élève à 6 800.00 euros Hors Taxe.
Le reste à charge de la commune est de 6 800.00 euros Hors Taxe, soit 8 160.00 euros Toutes Taxes Comprises.

Cette opération d'effacement du réseau existant (basse-tension et telecom) s'appliquera au périmètre de la rue des Canotiers (en partie Sud) et la rue Vincent Seveno, au niveau de la Métairie.

Il est prévu la dépose de 225 ml en aérien et la pose de 269 ml en souterrain.
Les travaux seront réalisés par l'entreprise Garczinsky.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention de financement et de réalisation, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 15 mai 2024.
Le Maire,

Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 15 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 6 mai 2024
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 21 mai 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Damien RIBOUCHON et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Aurélie BAUR ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Secrétaire de séance : Damien RIBOUCHON

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

9) CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LE PILOTAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SERVICE DES RESEAUX ELECTRIQUES EN CAS D'ALERTE « ECOWATT »

Monsieur fait part de la proposition de convention pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alertes « Ecowatt », émanant de Morbihan Energies.

Il s'agit de :

- Désigner Morbihan Energies pour éteindre ou abaisser l'éclairage public, au nom et pour le compte du partenaire, exclusivement pendant la durée d'une alerte rouge Ecowatt, dans le respect des conditions et du périmètre définis ci-dessous ;
- Définir les conditions et modalités encadrant ce partenariat ;
- Déterminer les droits et obligations des parties.

Les parties sont obligées de :

Morbihan Energies doit :

- Mettre à disposition du partenaire des outils (financés et appartenant à Morbihan Energies) de pilotage de l'éclairage public à l'armoire ou au point lumineux ;
- Entretien et assurer la maintenance de ces outils de pilotage de l'éclairage public à l'armoire ou au point lumineux ;
- Recevoir les alertes Ecowatt ;
- Informer le partenaire dans les meilleurs délais avant la survenue d'un épisode de très forte tension sur le système électrique (alerte rouge Ecowatt) de manière à ce que le Partenaire puisse en avertir la population (sur son site internet, ses panneaux électroniques d'information, etc.) ;
- Eteindre (ou abaisser) l'éclairage public, au nom et pour le compte du Partenaire, sur le périmètre défini ci-après, exclusivement pendant la durée d'une alerte rouge Ecowatt. Morbihan Energies sera ainsi Exploitant du volet pilotage du réseau d'éclairage public du Partenaire en son nom et pour son compte, sur le périmètre défini ci-après, uniquement pendant la durée de l'alerte rouge Ecowatt ;
- Partager avec le Partenaire les tableaux de bord et données de suivi de ce projet.

La commune doit :

- Donner mandat à Morbihan Energies pour éteindre (ou abaisser) l'éclairage public, au nom et pour le compte du partenaire, sur le périmètre défini ci-après, exclusivement pendant la durée d'une alerte rouge Ecowatt ;
- Désigner un élu et un technicien référents (interlocuteurs pour le projet) ;
- Informer la population dans les meilleurs délais, à compter de la notification par Morbihan Energies d'un épisode de très forte tension sur le système électrique (alerte rouge Ecowatt) devant entraîner une mesure d'extinction (ou d'abaissement) de l'éclairage public ;
- S'engager à ce que le Maire, autorité de police municipale, prenne un arrêté municipal afin de formaliser l'extinction (ou l'abaissement) de l'éclairage public pendant la durée d'une alerte rouge Ecowatt ;
- Animer et communiquer, à l'échelle de son territoire, autour de ce service porté conjointement avec Morbihan Energies.

Le Maire conserve et exerce sur l'ensemble du territoire de sa commune le pouvoir de police en matière d'éclairage public, y compris pendant la durée d'une alerte rouge Ecowatt.

Les horloges connectées concernées par ce régime d'extinction sont les armoires de la Mairie et du lotissement de Lannivrec. Les 4 autres armoires connectées de la commune (3 sont installées à ce jour) font partie d'un autre programme, dit fond vert.

Ce service d'intérêt général est fourni gratuitement par Morbihan Energies au partenaire qui en est membre, dans un objectif de sécurité d'approvisionnement en électricité et de sobriété énergétique.

La durée dudit contrat prendra fin le 31/12/2027. A cette échéance, les Parties conviendront ensemble de la suite à donner (conclusion d'un nouveau contrat, évolution ou arrêt du partenariat).

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et désigne Monsieur Thomas BRON en tant qu'élu référent.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 15 mai 2024.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT